

AVIS DE SUSPENSION PROVISoire DU DROIT D'EXERCICE

(DOSSIER : CA-(2021-2022)/1)

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, par décision majoritaire rendue le 20 juillet 2021 a, en vertu de l'article 55.2 du *Code des professions*, suspendu provisoirement le droit d'exercer des activités professionnelles de **M^e Stephen Bronstein** (n^o de membre : 194956-0), ayant exercé la profession d'avocat à Vancouver et dans la section de Montréal.

Le Conseil d'administration a suspendu provisoirement le droit d'exercer la profession d'avocat de **M^e Stephen Bronstein** en raison des sanctions disciplinaires qui lui ont été imposées dans la décision 2021 LSBC 19 de la Law Society of British Columbia du 20 mai 2021.

Le droit d'exercer des activités professionnelles de **M^e Stephen Bronstein** est donc suspendu provisoirement du 1^{er} au 31 août 2021, soit la fin de la période de suspension ordonnée par la Law Society of British Columbia le 20 mai 2021.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, le 23 juillet 2021

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale